

[Traduction]

LES PÊCHES

LE RAPPORT SUR UNE PRÉSUMÉE ENTENTE
FÉDÉRALE-PROVINCIALE CONCERNANT LES INFRACTIONS À LA
LOI SUR LES PÊCHES LE LONG DU FLEUVE FRASER

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Selon un rapport confidentiel remis au gouvernement de la Colombie-Britannique et dont la presse a eu vent cette semaine, le fleuve Fraser n'est plus qu'un égout que les saumons doivent remonter pour frayer. Selon ce même rapport, il semble que le gouvernement fédéral et le gouvernement de cette province aient conclu une entente à l'amiable aux termes de laquelle le gouvernement fédéral n'appliquerait pas la loi sur les pêcheries sur le territoire de cette province. J'aimerais savoir si une entente a effectivement été passée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique pour que le gouvernement fédéral ferme les yeux sur les violations à la loi sur les pêcheries. Si ce n'est pas le cas, pourquoi n'a-t-on pas intenté de poursuites contre les 200 pollueurs présumés du cours inférieur du fleuve Fraser?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, si une telle entente à l'amiable existe, c'est pour éviter que l'on émette deux fois le même permis.

Dans certains cas, nous avons intenté des poursuites même si les personnes impliquées détenaient un permis provincial. Sauf erreur de ma part, l'une de nos commissions portuaires a fait l'objet d'une plainte ces jours derniers. J'ai été quelque peu surpris en prenant connaissance du contenu du rapport dont le ministre provincial de l'Environnement avait commandé la préparation. En passant, je tiens à rappeler que son prédécesseur s'était opposé à la mise en application des modifications à la loi sur les pêcheries que la Chambre a adoptée il y a trois ans environ.

Je dois avouer que, de temps en temps, certains gouvernements provinciaux font preuve d'une certaine tolérance dans l'application de la loi sur les pêcheries, toujours dans le but d'éviter l'émission de deux permis. J'ai donné des ordres voici quelques semaines aux responsables de mon ministère afin qu'ils soient plus vigilants dorénavant.

LA TENUE D'UNE RÉUNION ENTRE LES MINISTRES FÉDÉRAUX
ET PROVINCIAUX

M. Ted Miller (Nanaimo-Alberni): Monsieur le ministre, c'est un fait que 40 p. 100 . . .

Des voix: Règlement!

M. Miller: Madame le Président, je ne respecte peut-être pas à la lettre la procédure parlementaire, mais j'ai quand même raison de dire que 40 p. 100 du saumon de la Colombie-Britannique provient du fleuve Fraser. Le ministre impose tous les jours de nouvelles restrictions aux pêcheurs commerciaux et sportifs, et pourtant on ferme les yeux sur les infractions à la loi sur les pêcheries, et les ressources s'épuisent.

Compte tenu de ce rapport, le ministre est-il maintenant disposé à organiser une rencontre entre le ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique, son collègue le ministre de l'Environnement et lui-même, en vue de s'attaquer au véritable problème de l'épuisement des stocks de poisson dans

Questions orales

le fleuve Fraser, avant que les pêcheurs de Colombie-Britannique ne puissent plus gagner leur vie dans ce secteur?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, si l'on compare la loi qui a été adoptée il y a trois ans à celle qui existait auparavant, on constate que d'immenses progrès ont été réalisés.

Des voix: Faites-la appliquer.

M. LeBlanc: Des vis-à-vis me crient de la faire appliquer. Je suis tout disposé à montrer mes dossiers; j'ignore combien de plaintes ont été déposées à propos de travaux que nous avons empêchés, d'opérations de dragage que nous avons interrompues et d'accusations qui ont été portées. Si le député veut que je mette fin à toute activité industrielle dans la vallée du Fraser, alors je lui demande de le dire clairement et publiquement. Il n'y a aucun doute que l'habitat du poisson diminue depuis de nombreuses années. Nous tentons de remédier à ce problème, nous nous efforçons d'empêcher les dommages. Mais si le député veut mettre fin à toute activité industrielle, je lui demande de le dire.

* * *

● (1450)

L'INFORMATION

L'IMPRESSION ET LA DISTRIBUTION DU DISCOURS DU PREMIER
MINISTRE SUR LA CONSTITUTION

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre, qui a déclaré à la Chambre mercredi dernier que les 25,000 exemplaires de son discours constitutionnel, rédigé sur instructions de son cabinet par le Centre d'information sur l'unité canadienne et actuellement distribué par le caucus libéral et par le parti libéral national, seraient à la charge du parti libéral et non des contribuables. Mais à la suite de cette déclaration, le secrétaire de presse du premier ministre et le directeur publicitaire du parti libéral du Canada ont déclaré que le premier ministre avait tort, et que les frais en seraient supportés à 100 p. 100 par les contribuables et non par le parti libéral. Qui dit vrai?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je suis satisfait de la réponse que j'ai donnée au député la semaine dernière pendant la période des questions, car c'était la bonne. Après la période des questions, on m'a dit que j'étais mal informé. J'ai donc cherché à tirer la chose au clair, mais il semble que c'est ma première réponse qui était la bonne. J'y renvoie donc le député.

L'UTILISATION DES DENIERS PUBLICS POUR ACQUITTER LES
FRAIS

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, quelle excuse le premier ministre trouve-t-il à ce que le Centre d'information sur l'unité canadienne, qui coûte 23 millions, serve d'instrument de propagande au parti libéral? Le premier ministre veut-il assurer aux contribuables canadiens qu'on ne se servira plus de ce centre et de l'argent des contribuables pour diffuser l'opinion d'un seul sur une question qui est encore à l'étude au Parlement?